



Ville de Huntingdon

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
POUR LA RÉSOLUTION NO. 15-10-15-3939

Considérant l'erreur constatée dans la description des parties de lots composant la résolution numéro 15-10-15-3939 en rapport à la vente du terrain sur la rue Grégoire en faveur de la compagnie Gestion ImSeel Inc;

Considérant que l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes, L.R.Q., chapitre C-19* autorise la greffière à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

Considérant qu'à l'appui de la décision prise à la séance extraordinaire du 15 octobre 2015, un plan a été soumis aux membres du Conseil municipal démontrant l'emplacement visé par la transaction soit une partie du lot 3 229 998 et une partie du lot 3 229 997;

En conséquence,

La modification suivante est apportée à la résolution no. 15-10-15-3939, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 octobre 2015 en concordance avec les documents soumis aux membres du Conseil municipal :

La modification consiste à ajouter « *et d'une partie du lot 3 229 997* » dans les sections de la résolution qui concerne le terrain sur la rue Grégoire. La modification ne change ni la teneur ni la décision prise par le conseil municipal.

Je soussignée, Denyse Jeanneau, greffière pour la Ville de Huntingdon, atteste par la présente avoir modifié le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 octobre 2015.

Donné à Huntingdon ce 5^e jour de décembre 2016

Denyse Jeanneau
Greffière

VILLE DE HUNTINGDON

23, rue King, Huntingdon (Québec) Canada J0S 1H0
Tél. : (450) 264-5389 - Fax: (450) 264-6826 - Courriel: greffe@villehuntingdon.com